

CALENDRIER DES JOURS FÉRIES LEGAUX ET DE L'ASSURANCE EN 2026

Jeudi	1 ^{er} janvier	Nouvel An	(L)
Lundi	6 avril	Lundi de Pâques	(L)
Vendredi	1 ^{er} mai	Fête du Travail	(L)
Samedi	9 mai	Journée de l'Europe	(L) (*)
Jeudi	14 mai	Ascension	(L)
Lundi	25 mai	Lundi de Pentecôte	(L)
Mardi	23 juin	Fête Nationale	(L)
Samedi	15 août	Assomption	(L) (*)
Dimanche	1 ^{er} novembre	Toussaint	(L) (*)
Jeudi	24 décembre	Veille de Noël	(A)
Vendredi	25 décembre	Noël	(L)
Samedi	26 décembre	Saint-Etienne	(L) (*)

L = jour férié légal

A = jour férié de l'assurance

(*) La Journée de l'Europe (9 mai), l'Assomption (15 août), la Toussaint (1^{er} novembre) et la Saint Etienne (26 décembre) tombent sur un samedi, respectivement un dimanche. En vertu des dispositions légales applicables (articles L.232-3 et L.232-6 du Code du Travail), ces jours seront remplacés par 4 jours compensatoires à prendre endéans les 3 mois qui suivent le jour férié.

Ceci porte à **39,5** l'ensemble des jours de congé légal, compensatoire et de repos pour 2026, à savoir :

- 26 jours de congé légal auxquels s'ajoute :
- * 1 jour pour les salariés âgés entre 50 et 54 ans (application : l'année d'anniversaire)
- * 2 jours pour les salariés âgés de 55 ans et plus (application : l'année d'anniversaire)
- 4 jours de congés compensatoires (09/05 Jour de l'Europe, 15/08 Assomption, 01/11 Toussaint ; 26/12 Saint Etienne)
- 9,5 jours de repos

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2025